Nations Unies A/ES-10/31

Assemblée générale

Distr. générale
26 janvier 1999
Français
Original: anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Lettre datée du 25 janvier 1999, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois de janvier 1999 et au nom des États membres de la Ligue des États arabes, j'ai l'honneur de demander que l'Assemblée générale reprenne la dixième session extraordinaire d'urgence pour examiner les «Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Royaume hachémite
de Jordanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies,
Président du Groupe des États arabes
(*Signé*) Hasan **Abu-Nimah**

99-01876 (F) 260199 260199